

Contrôle de l'organe de révision

L'organe de révision a pris connaissance :	
• du contrat-cadre et de l'accord de prestation entre l'OCE et le prestataire.	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• des directives financières cantonales MMT.	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Les comptes du prestataire respectent les principes définis par la LACI énoncés ci-dessus.	
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
L'organe de révision a contrôlé par sondage et par ordre d'importance la présence physique des biens financés par l'assurance-chômage qui figurent dans l'inventaire des immobilisations.....	
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Les documents suivants sont joints en annexe :	
• Rapport de l'organe de révision (en deux exemplaires).....	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Bilan et compte d'exploitation vérifiés par l'organe de révision (en deux exemplaires).....	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Le décompte signé par l'organe de révision	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• Inventaire des immobilisations (état au 31 décembre).....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Remarques (<i>justifier les réponses négatives ci-dessus</i>)	

Lieu et date

Genève, le 25 avril 2014

Signature et timbre de l'organe de révision



Annexes : ment.

FIDUCIAIRE
 Roland PERDRISAT
 14, ch. Auguste-Vilbert
 Case postale 123
 1218 LE GRAND-SACONNEX